



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition de l'Administratrice provisoire de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Anglais, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART Professeure des Universités

Vice-Présidente du jury :

- Mme Marie-Eve PUGHE Maître de Conférences

Membres du jury:

Mme Karin FISCHER
 Professeure des Universités
 Mme Karine RIVIERE-DE FRANCO
 Maître de Conférences
 Maître de Conférences

Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2022

Eric BLOND





LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition de l'Administratrice provisoire de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Anglais, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART Professeure des Universités

Vice-Présidente du jury :

Mme Marie-Eve PUGHE Maître de Conférences

Membres du jury:

- Mme Karin FISCHER Professeure des Universités
- Mme Karine RIVIERE-DE FRANCO Maître de Conférences
- Mme Caroline SARRÉ Maître de Conférences
- M. Stéphane BRUNEL Maître de Conférences
- Mme Emiline MUNN Maître de Conférences

Article 2

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fair Orléans, le 25 novembre 2022

PIL BLOND